

Rechercher dans Ména

lundi, 30 juillet 2012

Metula News Agency

[Page principale](#) [S'abonner/Se mettre à jour](#) [Votre abonnement](#) [Finances/pub](#) [A propos de la Ména](#)

[Login/Logout](#)

[Contacts](#)

[Forum](#)

[Le commentaire](#)

Merci par le Prof. A. Marzouki à Gabès,

L'article de M. Juffa sur la Tunisie a fait grand bruit ici, et il a circulé abondamment dans tous les cercles et sur Facebook.

La Ména nous a informés, nous, les Tunisiens, de l'essentiel des événements que nous traversons bien avant que nous ne les comprenions nous-mêmes.

Il fallait saisir qu'il ne s'agissait pas d'un renversement du régime, mais de l'éviction de Ben Ali, récupérée par ses anciens élèves-ministres pour leur compte.

Depuis, tout le monde ici a compris. Les manifestations se multiplient mais elles sont de plus en plus petites et les forces de l'ordre sont de plus en plus présentes.

Bien sûr les anciens ministres ont promis de "s'en aller après la transitions" mais on n'a encore jamais vu un politicien, jouissant de privilèges extrêmes, quitter les affaires de son plein gré. Et puis, s'ils entendaient partir, pourquoi auraient-ils maintenu le parti de Ben Ali après l'avoir épuré de son chef ?

**Avantages
abonnement**

**Système préférentiel de
paiement de
l'abonnement :**

par carte bancaire, auprès de la Royal Bank of Scotland, hautement sécurisé, en français, pour accéder [napper fici1](#)

L'islam et le marquis (info # 012607/12)



jeudi, 26 juillet 2012

Par Llewellyn Brown

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, des penseurs menaient un débat pour savoir si une société athée était possible. Certains, comme le déiste Voltaire, affirmaient qu'une telle société s'autodétruirait inévitablement, par le déchaînement d'une violence destructrice.

On trouve cependant un argument contraire chez le Marquis de Sade. L'un des aspects de son œuvre qui font son actualité réside dans certains points de rapprochement que l'on peut établir entre les idées de l'écrivain pornographe, et celles avancées par un nombre d'autorités islamiques.

On pourrait s'en étonner, dans la mesure où l'islam se présente comme une religion, et semblerait ne rien avoir à faire avec l'athéisme. Et pourtant, certains points méritent réflexion. Il convient peut-être de préciser que, tandis que les romans de Sade donnent expression au fantasme de leur auteur, celui-ci n'a pas agi comme ses personnages : ces derniers s'adonnent à des crimes qui ne peuvent que nous remplir d'horreur. Sade, en revanche, n'a pas été un tel criminel, mais a passé la plus grande partie de sa vie en prison, pour avoir mis ces actes par écrit.

Dans « La Philosophie dans le boudoir » (commencé en 1793, publié en 1795) – roman qui prend la forme d'une série d'entretiens –, des libertins entreprennent de faire « l'éducation » de la jeune Eugénie, qu'ils ont sortie du couvent, afin de la corrompre et lui inculquer le goût du vice. Malgré son innocence initiale, cette élève exemplaire se prête avec ferveur à leur entreprise et, à la fin du roman, se livre à un crime qui fait froid dans le dos.

Vers la fin de ce parcours, Dolmancé – l'éducateur principal – fait la lecture d'un pamphlet intitulé : « Français, encore un effort si vous voulez être républicains ». Dans ce texte qui imite la rhétorique révolutionnaire, l'auteur soutient la nécessité, afin de fonder une république inébranlable, de promulguer des lois d'une extrême souplesse. On assiste alors au recours à un discours raisonné, puisant dans les réflexions traitant de l'ordre social afin de justifier toutes les perversions.

L'auteur du pamphlet avance progressivement, commençant par affirmer que « les lois peuvent être si douces, en si petit nombre, que tous les hommes, de quelque caractère qu'ils soient, puissent facilement s'y plier, encore exigerais-je que ce petit nombre de lois fût d'espèce à pouvoir s'adapter facilement à tous les différents caractères ». Le lecteur peut croire qu'il s'agit d'ordonner la société, en exerçant le minimum de coercition compatible avec les libertés individuelles. Mais l'auteur va plus loin, parce qu'il retourne nos raisonnements modérés comme un gant.



**L'islam présente d'autres côtés sadiques
mais ils ne s'inscrivent pas forcément dans la recherche du plaisir**

Ainsi, on ne devrait pas punir la calomnie, car l'homme accusé injustement sera « piqué de l'injustice qu'il vient d'éprouver » et « s'appliquera à mieux faire encore ». Quant au vol, il faut le permettre, car « s'il entretient l'égalité d'un côté, de l'autre, il rend plus exact à conserver son bien » : le vol est donc parfaitement salubre pour la société.

[Presse](#) [RSS](#)

Nouveau:

En envoyant un email à info@menapress.com indiquant s'il s'agit d'un nouvel abonnement ou d'un renouvellement, en mentionnant impérativement tous les détails suivants :

A. Le type d'abonnement choisi (consulter la liste des différentes options à la page <http://www.menapress.com/paiement>)

B. Votre type de carte (Visa, Diners, Master Card etc.)

C. Le numéro de votre carte.

D. Le nom du détenteur de la carte tel que figurant sur celle-ci.

E. La date d'échéance de la carte (mois, année).

F. Le numéro de sécurité : les 3 derniers chiffres apparaissant au dos de la carte.

G. Votre adresse physique.

Nous vous enverrons une confirmation de la transaction et détruirons consciencieusement les informations que vous nous aurez transmises immédiatement ensuite.

Vous pouvez également adresser le montant net de vos abonnements,

par chèque à
Metula News Agency S.A
c/o Larry Joffe Acting
7, Rue d'Ostende
L-2271 Luxembourg

ou, par **transfert bancaire**, à :

Metula News Agency S.A
Compte no. LU91 0019
1555 7289 3000
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat Luxembourg (BCEE)
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg
Code Swift BCEELULL

Les avantages de l'abonnement :

- Recevoir les dépêches par E-mail dès qu'elles sont publiées par la Ména
- Accéder à toutes les rubriques de ce site

La luxure est aussi bénéfique, et l'auteur recommande que l'on soit autorisé à s'y livrer sans entraves, affirmant qu'il faut « établir toute la sûreté nécessaire à ce que le citoyen, que le besoin rapproche des objets de luxure, puisse se livrer avec ces objets à tout ce que ses passions lui prescrivent, sans jamais être enchaîné par rien, parce qu'il n'est aucune passion dans l'homme qui ait plus besoin de toute l'extension de la liberté, que celle-là ». Grâce à cette liberté, les citoyens ne songeront pas à se révolter contre le gouvernement.

L'inceste reçoit la même approbation, parce qu'il « étend les liens des familles, et rend, par conséquent, plus actif l'amour des citoyens pour la patrie, il nous est dicté par les premières lois de la nature ». La sodomie est justifiée, au prétexte qu'il « est absolument indifférent de jouir d'une fille ou d'un garçon ».

Le meurtre n'est pas condamnable, parce qu'il n'existe aucune différence entre une vie humaine et celle d'un animal, et que la destruction fait partie du cycle de la nature. Puis, une société qui vient d'adopter un gouvernement républicain ne peut se maintenir qu'en perpétrant beaucoup de crimes afin de conserver sa vigueur. On permet aux hommes d'en détruire d'autres à l'occasion des guerres, il faut donc les y autoriser en temps de paix ; de même, l'infanticide est utile pour maintenir l'équilibre de la population.

On voit ainsi que Sade – à travers ce pamphlet enchaîné dans son roman – prend des arguments disponibles chez nombre d'autres penseurs, pour les retourner au profit d'une justification du crime. Ce qui ne peut que nous frapper aujourd'hui, c'est d'entendre régulièrement des discours analogues en provenance de certaines autorités musulmanes émettant des fatwas : des décisions juridiques destinées à guider les actions des croyants.

Ainsi que l'on peut le lire dans les belles analyses de [Raymond Ibrahim](#), ces autorités justifient, par exemple, le mensonge. La doctrine de [taqiyya](#) autorise la tromperie dans trois circonstances : pour réconcilier les adversaires dans une dispute, pour apaiser son épouse, et en temps de guerre. Réunir ces trois circonstances hétérogènes paraît déjà assez cocasse. Mais, de plus, puisque la guerre contre les infidèles est éternelle, la tromperie est justifiée en permanence.

On conçoit combien une telle doctrine peut favoriser une attitude paranoïde chez nous qui nous trouvons du mauvais côté de la barrière : comment distinguer un discours sincèrement tolérant d'une volonté de leurrer, sous les oripeaux d'un discours « politiquement correct », dont un Tariq Ramadan est passé maître ?

Mais la perversion du discours ne s'arrête pas en si bon chemin. Il faut aussi tenir compte d'une autre doctrine : la [tawriya](#), qui permet de *mentir en toutes circonstances*. Selon ce concept, on peut tromper à volonté, à la condition de jouer sur l'équivoque. Ainsi, par exemple, on fera une assertion conforme à ce que son auditeur veut entendre, mais on la renversera aussitôt en pensant le contraire.

Cette doctrine est identique aux pratiques de l'équivoque et de la restriction mentale dénoncées par Pascal dans « Les Provinciales ». Il existe pourtant une différence fondamentale : ces pratiques de jésuites font désormais partie de l'Histoire ; elles ne sont en aucune manière intégrées à la doctrine chrétienne.

L'islam n'encourage pas seulement le mensonge, mais il prend en charge aussi des domaines qui ressemblent d'assez près à ceux explorés par Sade. Ainsi, la [sodomie](#) serait permise, dès lors qu'il s'agit de détendre les muscles du sphincter, afin de permettre d'y introduire des explosifs, en préparation d'un attentat. Si l'islam interdit la sodomie, celle-ci serait permise dès lors qu'elle est pratiquée au service du djihad, qui représente le devoir suprême du musulman : le djihad rend tout crime – tel le suicide – permis.

On peut mentir, voler, tuer, au moment des [élections](#), dans le but d'instaurer la sharia. Signalons aussi l'autorisation pour des femmes de donner le [sein](#) à téter à leurs collègues masculins. Ou encore, la volonté de restaurer, en Égypte, l'esclavage sexuel ([ici](#), et [ici](#)). On a aussi, en Égypte encore, voulu légaliser la [nécrophilie](#). On sait déjà que l'excision est couramment pratiquée dans plusieurs pays musulmans : un crime symétrique à celui perpétré dans l'épisode final de « La Philosophie dans le boudoir »...

Ainsi, les crimes et les perversions – rigoureusement sans limites – sont prônés chez Sade et chez certains musulmans, sur fond d'une argumentation juridique : d'un côté, une réflexion sur la Constitution, sur l'ordre social et sur la législation ; de l'autre, une jurisprudence reposant sur les textes, parmi lesquels les légendes de la vie de Mohammed.

Puisque ce dernier représente, pour le musulman pieux, un idéal absolu – un exemple à imiter –, on peut s'étonner d'apprendre les déviances sexuelles auxquelles il se serait adonné, telles qu'elles sont énumérées (textes à l'appui) par le [Père Zakarias Botros](#). Bien entendu, ce que Mohammed, s'il a existé, aurait pratiqué nous est parfaitement indifférent ; ce qui nous importe est le fait que sa vie est promue comme un modèle, et que les histoires de sa vie font partie intégrante du corpus canonique de l'islam.

Objectera-t-on que je rassemble ici une série d'incidents scabreux, des exceptions qui ne reflètent pas l'ensemble de l'islam ? Cependant, ce qui est frappant – en dehors du fait que pour ce qui est du djihad, il est présent absolument partout dans le monde aujourd'hui –, c'est que ces diverses fatwas ne sont en rien contraires à l'islam, qui, à défaut d'une réforme en profondeur, ne possède aucun frein face à ces perversions.

Il va de soi que « tous les musulmans » ne se livrent pas à ces pratiques – loin s'en faut –, mais celles-ci demeurent pleinement justifiées du point de vue de la sharia. Il suffit de prendre un contre-exemple pour s'en convaincre : dans le judaïsme, absolument personne ne prétend qu'il faille imiter la conquête de Canaan par les Hébreux, quoi que prétendent les idéologues palestiniens.

Qu'est-ce qui, en dernière analyse, autorise ces excès ? Si Sade développe un discours « athée », l'islam fait

reposer son système sur la supériorité d'Allah, et sur l'impératif absolu du djihad que celui-ci ordonne sans limite dans le temps.

Quant à Sade, il n'est pas libre de toute croyance, puisqu'il met, au cœur de son système, la Nature – ou bien, « l'Être suprême en méchanceté » (dans « Juliette ») –, à laquelle tout homme doit obéissance. Ce qu'ordonne la nature est sans limites, comme l'affirme l'auteur du pamphlet : « il est constant qu'il ne peut exister en nous d'autres penchants que ceux que nous tenons de la nature, elle est trop sage et trop conséquente pour en avoir mis dans nous qui puissent jamais l'offenser. ». Allah et « l'Être suprême en méchanceté » : voilà un beau couple !

Entre l'islam et Sade, il existe néanmoins une grande différence. Les écrits de ce dernier restent des œuvres littéraires – au caractère volontairement dérangeant – qui annoncent le basculement dans la violence illimitée, que nous connaissons à l'époque moderne depuis la Terreur. De nos jours, ce qui existe dans l'islam depuis des siècles a trouvé enfin un temps propice – à la faveur de la globalisation et des idéologies postmodernes – pour se répandre sur l'échelle de la planète et bouleverser nos vies.

[By YinonSys](#)

- Accéder à tous les articles
- Accéder au forum
- Lire l'article tel que son auteur l'a écrit
- Obtenir le droit d'envoyer les articles à ses amis
- Accéder à la fonction d'impression
- Accéder à la Ména lors de ses déplacements
- Accéder aux articles anciens
- 30 jours gratuits, sans engagement
- Participer à l'essor de la Ména
- Participer à l'effort de ré-information

Nouvelles archives

- [juillet, 2012](#)
- [juin, 2012](#)
- [mai, 2012](#)
- [avril, 2012](#)
- [mars, 2012](#)
- [février, 2012](#)
- [janvier, 2012](#)
- [décembre, 2011](#)
- [novembre, 2011](#)
- [octobre, 2011](#)
- [septembre, 2011](#)
- [août, 2011](#)

Archives jusqu'au :

10.2.2010

menapress 2012© All Rights Reserved.